

Conférence

Patrimoine et Aides sociales – Comment s’organiser pour préserver les intérêts de la personne vulnérable ?

La vulnérabilité d’une personne cérébro-lésée ou d’une personne âgée engendre des contraintes spécifiques dans l’organisation, la gestion et la transmission de son patrimoine. Il est nécessaire de bien les appréhender afin de pouvoir, dans les meilleures conditions, préserver ses ressources actuelles et futures, accompagner son parcours de vie et sauvegarder sa part du patrimoine familial.



Les thèmes abordés

Les contraintes spécifiques qui pèsent sur la gestion du patrimoine

- Les conditions de ressources pour le calcul de l’AAH
- Le mécanisme de l’aide sociale à l’hébergement (personnes handicapées et personnes âgées)

L’organisation du patrimoine de l’adulte cérébro-lésé ou de la personne âgée

- Focus sur l’assurance vie et l’épargne-handicap
- Le cas particulier de l’indemnisation pour préjudice corporel

La transmission du patrimoine

- État des lieux et préconisations possibles.
- Pistes de réflexion complémentaires en vue d’une transmission solidaire.



L’animation de la conférence

L’intervention prend en compte les spécificités liées à la situation de handicap, dans ses dimensions humaine, juridique, sociale et financière. Autour d’une présentation structurée, nous laissons libre cours aux échanges afin de répondre le mieux possible aux préoccupations des familles.

Intervenant : Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié, fondateur de Jiminy conseil, cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé dans les situations de handicap (www.jiminyconseil.com) et partenaire de l’UNAFTC.

*« En ce qui concerne l’avenir,
il ne s’agit pas de le prévoir mais de le rendre
possible »*

Antoine de St Exupéry